



CC du Plateau de Russey (Siren : 242504355)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Le Russey
Arrondissement	Pontarlier
Département	Doubs
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	27/12/2001
Date d'effet	27/12/2001

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Gilles ROBERT

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25210 Le Russey
Téléphone	03 81 43 81 26
Fax	03 81 43 74 17
Courriel	ccomdurussey@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	6 835
-----------------------------	-------

Densité moyenne 45,71

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 17

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Bonnétage (212500748)	906
25	Grand'Combe-des-Bois (212502868)	146
25	La Bosse (212500771)	74
25	La Chenalotte (212501480)	494
25	Laval-le-Prieuré (212503296)	35
25	Le Barboux (212500425)	252
25	Le Bizot (212500623)	317
25	Le Luhier (212503510)	218
25	Le Mémont (212503734)	43
25	Le Russey (212505127)	2 433
25	Les Fontenelles (212502488)	700
25	Montbéliardot (212503890)	118
25	Mont-de-Laval (212503916)	181
25	Narbief (212504211)	70
25	Noël-Cerneux (212504252)	437
25	Plaimbois-du-Miroir (212504567)	237
25	Saint-Julien-lès-Russey (212505226)	174

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz <i>distribution publique d'électricité : la communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte d'électricité du Doubs (2001).</i>
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains <i>Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : Réalisation, entretien et gestion de réseau de chaleur avec chaufferies bois et plate-forme/hangar de stockage et valorisation des déchets forestiers déclarés d'intérêt communautaire</i>
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>Les études, travaux concernant la vallée du Dessoubre sur le territoire communautaire sont d'intérêt communautaire. La Communauté de Communes est autorisée à adhérer (ou à contractualiser) à toute structure ayant en charge l'aménagement ou l'entretien du Dessoubre.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale

*Toute étude et toute action d'intérêt communautaire dans le domaine de la Petite enfance. Actions en faveur de l'insertion économique et des activités de service social à domicile au bénéfice des personnes âgées et à mobilité réduite. La Communauté de Communes est autorisée, dès lors que l'origine intercommunale des bénéficiaires est démontrée, à contractualiser avec les institutions publiques et privées oeuvrant dans ces domaines.*

#### Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Participation aux activités sportives, culturelles ou socio-éducatives mises en œuvre par les collèges du territoire*

- Activités sportives

*Actions en faveur du développement des activités socioculturelles et sportives reconnues d'intérêt communautaire.*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

*document d'urbanisme et tenant lieu et carte communale*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

*Constitution de réserves foncières, réalisation et gestion d'opérations d'aménagement du territoire reconnues d'intérêt communautaire. Sont reconnues d'intérêt communautaire. La Communauté de Communes est autorisée à adhérer à l'établissement public foncier du Doubs*

- Organisation des transports non urbains

*Service de transport à la demande. La Communauté de Communes est autorisée à exercer par voie de délégation*

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

*Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme Création, aménagement, valorisation et promotion des chemins ou sentiers de randonnées déclarés d'intérêt communautaire pour la pratique d'activité « douce » : randonnées pédestres, VTT, cyclo, équestre et raquette à neige. Création, aménagement, entretien des pontons et belvédères déclarés d'intérêt communautaire. Création, gestion et entretien d'espaces pour camping-cars : aire technique de camping-car dans le centre bourg et aires d'accueil assurant un maillage cohérent du territoire*

#### Logement et habitat

- Politique du logement non social

*toute étude et toute action d'intérêt communautaire dans le domaine du logement et du cadre de vie*

#### Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

*Participation et suivi du Pays Horloger ; contractualisation avec les institutions européennes, nationales, régionales et départementales dans le cadre de ce pays. La Communauté de Communes est autorisée à adhérer à l'établissement public chargé de présider aux destinées du Pays Horloger*

- Gestion d'un centre de secours

*Centre de secours du Russey : gestion et acquisition d'immeubles*

- NTIC (Internet, câble...)

*Réseau de télécommunications haut-débit et « très haut débit ». La CCPR est autorisée à adhérer au syndicat mixte « Doubs très haut débit »*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

*Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage*

## - Autres

*Gendarmerie du Russey : gestion et acquisition d'immeubles Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Seules les maisons de services publics à l'initiative de la CCPR relèveront de cette compétence*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	SM pour la prévention et la valorisation des déchets du Haut Doubs (252500533)	SM fermé	143 818
25	PETR du Pays horloger (200049450)	SM fermé	47 139
25	SM "Doubs très haut débit" (200037729)	SM ouvert	175 288
25	SM d'aménagement du Dessoubre et de valorisation du bassin versant (200029502)	SM fermé	54 408
25	SM d'énergies du Doubs (SYDED) (252508288)	SM fermé	446 434

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)